

RÈGLEMENT DU JEU « La Roue de Noel »

Article 1 :

Le service Commerce et Artisanat de la mairie de Chalon Sur Saône organise un jeu, avec obligation d'achat (50€ minimum), intitulé « La Roue de Noel », le samedi 26 novembre 2022 avec 5000 € de bons d'achat valables jusqu'au 31 décembre 2022 dans les commerces partenaires de l'opération.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, française ou étrangère. Les mineurs et incapables majeurs ne peuvent participer au jeu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal.

Article 3 :

La liste des commerçants qui participent à l'opération est annexée au présent règlement. L'opération étant portée par la Ville, la participation est ouverte à tous les commerces chalonnais. Un courrier leur proposant de participer leur est adressé par mail ou remis en main propre. L'inscription est obligatoire et doit être faite avant le 6 novembre 2022.

Ce jeu est accessible exclusivement en procédant à un achat de minimum 50€ réalisé dans un commerce de Chalon, le samedi 26 novembre 2022 (un justificatif de paiement sera exigé).

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que les lois, règlements et autres textes applicables en la matière en droit français. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux conditions de participation.

Article 4 :

Chaque participant devra se présenter avec un justificatif de paiement de 50€ minimum, réalisé le 26 novembre 2022 dans un commerce chalonnais (pas nécessairement un commerce partenaire de l'opération).

Cela lui donnera le droit d'actionner la roue une fois (1 preuve d'achat = 1 chance de tourner la roue) pour tenter de gagner un bon d'achat de 10€, 20€ ou 50€, dans la limite des 5 000 € mis en jeu, ou un lot proposé par les commerces partenaires.

Le montant total des bons d'achat mis en jeu est de 5 000€ répartis. Dès que le montant des bons d'achat atteindra 5 000 € les cases 10€, 20€ et 50€ seront remplacées par des cases « lot ».

Les bons d'achat seront valables jusqu'au 31 décembre 2022, et les lots offerts seront à retirer avant cette même date directement chez le commerçant.

Article 5 :

La liste complète des commerçants participants au jeu sera consultable sur le site internet www.chalon-commerces.fr

Article 6 :

Les commerçants participants seront dans l'obligation d'accepter jusqu'au 31 décembre 2022 les bons d'achats remis aux gagnants le samedi 26 novembre 2022.

Article 7 :

Tout litige concernant l'interprétation du règlement sera tranché souverainement et sans appel par la Ville de Chalon-sur-Saône. La Ville se réserve également le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, troublé les opérations décrites dans le règlement, ou aura tenté de le faire. Toutes fraudes aux dispositions du présent règlement, entraînent l'invalidation du participant (joueur ou commerçant participant).

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Ville de Chalon-sur-Saône, par lettre simple, dans un délai maximum de quinze jours après la clôture du jeu. La date de clôture du jeu est fixée au 31 décembre 2022. Cette lettre devra indiquer la date de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la réclamation.

La Ville de Chalon-sur-Saône ne pourra être tenue responsable si, par suite de force majeure, cas fortuit ou événement indépendant de sa volonté, ce jeu devait être annulé, écourté ou modifié, sans préavis, ni explication, ni indemnité d'aucune sorte. Elle se réserve cependant, sans avoir à justifier d'aucune raison ni respecter aucun préavis ni être redevable d'aucune indemnité, le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : commerces@chalonsursaone.fr ou Mairie de Chalon-sur-Saône – Service Commerce et Artisanat – CS 70092 – 71321 Chalon-sur-Saône Cedex.

Il est également consultable à l'accueil de la Mairie ou sur le site internet de la Ville de CHALON SUR SAONE : www.chalon-commerces.fr.